



COMMUNIQUÉ

Savoir-faire, développement durable et circuits courts : Les apports de la fonte de voirie française peuvent être valorisés dans la commande publique

4 mai 2020

Le marché de la fonte de voirie représente annuellement en France 5 millions de pièces, soit 150 000 tonnes de matière transformée, et emploie près de 1500 personnes dans les activités de conception, de production et commercialisation.

Chaque jour des milliers de pièces sont posées pour assurer aux usagers le meilleur confort et la sécurité des réseaux routier, d'alimentation en eau potable, d'assainissement et de télécommunications.

Chaque jour nos entreprises rivalisent d'efforts pour produire dans le plus strict respect des normes de sécurité pour leurs employés et bien sûr pour les usagers.

Chaque jour les fonderies participent à l'économie circulaire en recyclant des ferrailles de récupération et participent au cycle de l'économie circulaire.

Est-ce possible de reconnaître ces apports dans les processus de décision des donneurs d'ordres public conformément aux textes qui régissent actuellement la commande publique ?

Oui !

Des outils existent qui permettent aux acheteurs publics de reconnaître ces apports à l'économie française et européenne en se fondant sur le rétablissement de l'équité avec les entreprises ressortissantes des Etats qui ne sont pas engagés dans le respect des règles de l'OMC et autres engagements internationaux. Ils sont issus de la directive européenne de 2014 sur les marchés publics.

Pour la transposition de ce texte, l'article L2153-1 du code de la commande publique prévoit :

« L'acheteur garantit aux opérateurs économiques ainsi qu'aux travaux, fournitures et services issus des Etats parties à l'Accord sur les marchés publics conclu dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce ou à un autre accord international équivalent auquel l'Union européenne est partie, dans la limite de ces accords, un traitement équivalent à celui garanti aux opérateurs économiques, aux travaux, aux fournitures et aux services issus de l'Union européenne.

Dans les autres cas, les acheteurs peuvent introduire dans les documents de la consultation des critères ou des restrictions fondés sur l'origine de tout ou partie des travaux, fournitures ou services composant les offres proposées ou la nationalité des opérateurs autorisés à soumettre une offre. »



Les acheteurs publics peuvent donc introduire dans les documents de la consultation des critères fondés sur l'origine de tout ou partie des travaux, fournitures ou services composant les offres proposées ou la nationalité des opérateurs économiques autorisés à soumettre une offre, en tenant compte du champ géographique et sectoriel des accords internationaux mentionnés par l'article L. 2153-1 ainsi que des éventuelles restrictions qu'ils comportent.

L'outil existe donc et il appartient aux acheteurs publics d'en faire usage, en intégrant, simplement, en quelques mots, dans le règlement de consultation et les spécifications des produits, les critères précités.

Sur le fondement des droits français et de l'Union européenne, les acheteurs publics peuvent ainsi privilégier les circuits courts, limiter l'impact CO2 et rendre la commande publique plus équitable.

A propos du Groupe Voirie

Le groupe Voirie regroupe les fabricants français de pièces de voirie en fonte, membres de la Fédération Forge Fonderie.

Adresse : 5 rue Louis Blanc CS 30080, 92038 La Défense Cedex.

Site institutionnel : <http://www.la-voirie-de-demain.fr/>

Pour nous contacter :

contact@la-voirie-de-demain.fr

+33 (0)1 43 34 76 30